

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

CG Edu

Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

CAHIER DES CHARGES :
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :
Cours Généraux

NIVEAU :
Moniteur Sportif Educateur

VERSION DU 31/08/2022

TABLE DES MATIÈRES

NIVEAU :	1
0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	6
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	8
1.1 Informations concernant l'AG Sport (ADEPS).....	8
1.2 Introduction générale de la formation	8
1.3 Homologation et certification	9
1.4 Parcours / dispositif de formation à partir de septembre 2022	10
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES	11
2.1 Moniteur Sportif Educateur (compétences générales)	12
2.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Educateur (MS Edu.)	12
2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Educateur	12
2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Educateur	12
2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Educateur	12
2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Educateur	12
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MS Edu.).....	13
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation générale « Moniteur Sportif Educateur » ...	13
3.2 Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation via une LMS.....	13
3.3 Informations diverses.....	14
3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Educateur.....	14
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	15
3.6 Communication des données personnelles	15
3.7 Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	16
3.8 Modalités de paiement en ligne.....	17
3.9 Droit de rétractation – effets de la rétractation.....	17
3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)	18
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	20
4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	20
4.1.....	20
4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	20
4.0.2 Taxonomie.....	24
4.0.3 Modalités d'enseignement	26
4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage	27
4.0.5 Evaluation.....	27
4.0.1.....	28

4.0.2.....	28
4.0.3.....	28
4.0.4.....	28
4.0.5.....	28
4.0.6 Synoptique	29
4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.	30
4.0.8 Parcours de formation	31
4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	32
4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)	39
4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).....	46
4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).....	57
4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser) ...	60
4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Educateur	63
4.7 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours).....	63
5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	64
6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	65
6.1 Principe général des évaluations certificatives	65
6.2 Délai d'organisation des évaluations certificatives	65
6.3 Objectif des évaluations	66
6.4 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	66
6.5 Publicité des accès aux évaluations.....	67
6.6 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations.....	67
6.7 Contenus et exigences des évaluations	67
6.8 Forme, type et durée des évaluations des connaissances.....	67
6.9 Règlementation des évaluations (résumé)	68
6.9.1 Avis de résultats	68
6.10 Validité des évaluations.....	69
6.11 Evaluations certificatives au sein de la LMS/jury de délibération	69
6.12 Motivation du résultat en délibération	70
6.13 Procédure de communication des résultats aux candidats.....	70
6.14 Recours et procédures.....	71
7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger) ...	72
7.1 Dossier administratif à construire	72
7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF).....	73
7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF.....	73
7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF	73
7.3 Frais de procédure pour VAF.....	74

7.4	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	75
7.4.1	Où envoyer le dossier VAF ?.....	75
7.4.2	Comment envoyer le dossier VAF ?	75
7.4.3	Quand solliciter un dossier VAF ?.....	75
7.5	Analyse concernant la demande de VAF	75
7.6	Décisions concernant la demande de VAF	76
7.7	Situations particulières concernant des dispenses octroyées	76
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D’HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE	78

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS AUX LECTEURS ET CANDIDATS

Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épique.

La formation générale (cours généraux) constitue la première phase de formation. Elle a été conçue (et est régulièrement mise à jour) par un groupe élargi d'acteurs du monde du Sport (des experts scientifiques communément nommés « sports scientists »¹, des experts médicaux et paramédicaux spécialistes des matières sportives, des cadres sportifs de tous niveaux et de multiples disciplines, des experts dans divers domaines législatifs régissant le Sport, etc.).

Au vu de l'évolution des conditions sanitaires et des perspectives conjoncturelles, l'AG Sport a envisagé de développer une nouvelle stratégie de formation et de certification des connaissances à acquérir au terme d'un parcours de formation des cours généraux.

A partir de septembre 2022, un nouveau dispositif de formation et d'évaluation est mis en place via une plateforme LMS² (Learning Management System - « formation en ligne »).

L'objectif général des cours généraux, dispensés à distance sur une plateforme LMS, est de doter le futur cadre sportif de connaissances et de savoirs théoriques (déclaratifs et procéduraux) qui constituent la base du développement des compétences de tout moniteur sportif.

Cette nouvelle stratégie de type « digital learning à distance », permet plus de flexibilité, plus d'individualisation, etc.

Elles répondront aussi à de nombreuses autres attentes tant des candidats que des opérateurs de formations spécifiques même, si comme tout changement, ce type de dispositif devra relever d'autres défis que ceux auxquels était confronté le dispositif précédent !

¹ Notamment les responsables académiques et le personnel scientifique du Centre d'Aide à la Performance Sportive (CAPS), consortium interuniversitaire francophone. (Plus d'infos sur le Décret organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association inter universitaire d'aide à la performance sportive, https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/40314_000.pdf, page web visitée le 08/09/2020)

² LMS = Learning Management System. est la plateforme de Formation Opérée A Distance (FOAD) utilisée.

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39) :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39

§ 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégataire*).

1.1 Informations concernant l'AG Sport (ADEPS)

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation des Cadres Sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél. : 02/413 20 76 – GSM : 0479653726
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD
Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h00
E-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

Pour les cours généraux, le principe de consécuitivité est d'application. Ce qui signifie que pour avoir accès aux formations via la LMS des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Educateur, le candidat doit faire la preuve de sa réussite ou de sa validation des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Initiateur.

Il en sera de même pour le niveau Moniteur Sportif Entraîneur. Pour avoir accès aux examens des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Entraîneur, le candidat doit faire la preuve de sa réussite ou de sa validation des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Educateur.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Educateur*, sont homologués / certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières – voir section 7) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Educateur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

1. *Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;*
2. *Les cours spécifiques ;*
3. *Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation ;*
4. *L'homologation / certification du brevet par l'AG Sport.*

1.4 Parcours / dispositif de formation à partir de septembre 2022

La validation du parcours de formation générale proposé en e-learning est obligatoire et préalable pour l'accès aux cours spécifiques organisés par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu et désigné par un Arrêté Ministériel.

La validation du parcours de formation générale est donc un prérequis à toute formation spécifique du même niveau.

Les animations des cours généraux ET les évaluations des connaissances s'opérationnaliseront dès septembre 2022 via le développement d'une plateforme de type LMS (Learning Management System).

Sur la plateforme e-learning, la formation est organisée en 4 parcours, c'est-à-dire des enchaînements de modules qui traitent de sujets communs et très étroitement liés. Ces parcours seront réalisés en ligne. L'ordre dans lequel réaliser ces parcours, et dans lequel valider les modules à l'intérieur de chaque parcours est prédéfini ; c'est-à-dire que l'accès à un nouveau module est possible une fois que le précédent est validé.

- *Parcours 1 (dans l'ordre) :*
 - ✓ *CG222_Principes méthodologiques du perfectionnement*
 - ✓ *CG223_Mon intervention au cours d'un entraînement*

- *Parcours 2 (dans l'ordre) :*
 - ✓ *CG231_Définition des facteurs de la performance sportive*
 - ✓ *CG221_Introduction à l'évaluation des facteurs de performance*
 - ✓ *CG232_Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance*
 - ✓ *CG233_La « machine humaine » à l'effort*
 - ✓ *CG235_Déficiences et pratiques sportives : prises en charge spécifique*

- *Parcours 3 (dans l'ordre) :*
 - ✓ *CG234_Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif*
 - ✓ *CG241_Prévention des blessures du geste sportif*

- *Parcours 4 (dans l'ordre) :*
 - ✓ *CG212_Responsabilité civile et pénale du cadre sportif*
 - ✓ *CG251_Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes*
 - ✓ *CG213_Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)*
 - ✓ *CG211_Statut juridique des clubs et des fédérations*

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

Toute formation générale dispensée par un opérateur de formation doit impérativement se conformer aux profils de compétences générales visés par chaque profil de compétence spécifiques des cadres sportifs et fixés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre trois niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :	Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	-----------------------------------------------------

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés et issus de la formation « Moniteur Sportif Initiateur ».

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	--------------------------------------------------

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	---------------------------------------------------------

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation* ;
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel)* ;
- du public cible : *public à charge du cadre sportif* ;
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction* ;
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Educateur (compétences générales)

2.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Educateur (MS Edu.)

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur ;
- 18 ans acquis à l'inscription aux cours généraux MS Edu.

2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Educateur

- Fidéliser à une pratique sportive spécifique ;
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive ;
- Motiver au développement sportif complet ;
- Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives ;
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique ;
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective ;
- Identifier le niveau des pratiquants et le potentiel sportif ;
- Orienter les sportifs à haut potentiel vers des structures adaptées ;
- S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif.

2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Educateur

- Tous les âges (distinction à faire entre les activités à maturation précoce et tardive) ;
- Sportifs en phase de formation ;
- Sportifs en phase de consolidation des fondamentaux de la discipline.

2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Educateur

- Clubs (équipes structurées, cellule d'entraînement des écoles de sport, etc.) ;
- Programmes Adeps de formation sportive ;
- Fédérations sportives communautaires et/ou nationales.

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Educateur

- Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MS Edu.)

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation générale « Moniteur Sportif Educateur »

- Les cours généraux sont organisés par l'A.G. Sport, sauf protocole d'accord et délégation à un opérateur.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site ADEPS www.sport-adeps.be sous la rubrique : « Formation des Cadres Sportifs ».
- Toutes ces informations sont accessibles à tous les opérateurs de formation reconnus (fédérations et institutions délégataires pour l'organisation de la formation des cadres).
- Organisation via des éditions de formation et d'évaluation via une LMS (Learning Management System).
 - Après inscription réalisée via « Mon Espace », le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le candidat reçoit un code d'accès à la plateforme LMS.
 - Il est guidé pour l'étude des matières proposées via des modules de cours en ligne (parcours de formation individualisé) afin d'optimiser ses chances de réussite.
 - Les évaluations certificatives des savoirs seront réalisées directement en cours de parcours de formation sur la plateforme LMS.
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).

3.2 Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation via une LMS

- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation certificative est limité (en fonction des capacités administratives et de suivi de formations).
- L'Administration Générale se réserve le droit d'annuler / postposer des modules certificatifs. Dans ce cas, les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.
- L'Administration Générale se réserve le droit de limiter les inscriptions aux évaluations à un nombre défini (capacité de la LMS).
- L'Administration Générale organise les sessions certificatives et dicte les règles / consignes de ces dernières aux candidats. Ceux-ci se doivent de respecter ces règles et consignes sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion / non-participation aux sessions d'évaluation certificatives au sein de la LMS du (des) candidat(s) en cause.

3.3 Informations diverses

- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via le site des formations de cadres sportifs, et tout spécialement le tutoriel d'introduction au parcours de formation.
- Pas de cours réalisés en présence physique (dans auditoire, classe, etc.) d'un chargé de cours.
- L'âge d'accès à la formation est de minimum 18 ans à la date d'inscription à la formation.
- L'accès aux épreuves d'évaluation des cours généraux MS Edu. n'est possible que si le candidat est exempt ou a présenté l'attestation de réussite des CG du niveau Initiateur.
- L'âge minimum pour l'homologation d'un diplôme spécifique par l'AG Sport (MS In.) est de 18 ans.
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription pour les éditions 2022-2023 s'élèvent à 50 €.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la plateforme LMS (pas de code d'accès) et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- L'accès aux cours généraux ne nécessite pas de test préliminaire ou probatoire d'aptitudes à la formation.
- L'accès aux cours généraux ne nécessite pas la possession d'un classement, d'un grade, d'un niveau de compétence officiel, etc.
- Le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les Cours Généraux. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation et d'évaluation certificative. Vu que son parcours est individualisé il peut utiliser ses outils personnels et/ou utiliser ceux proposés par des tiers, institutions publiques, bibliothèques, etc.
- Les candidats sont invités à se conformer aux règles d'usage en ce qui concerne l'utilisation d'une plateforme e-learning.

3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Educateur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans les fiches ECTS de la section 4 de ce document.

- Activités au sein de la plateforme LMS :

Ces activités sont déclinées en « charge théorique de travail ». Cette dernière indique le temps en principe nécessaire aux apprenants pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.) ainsi que tous types / formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des évaluateurs et/ou sur la plateforme. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Dès que le candidat s'inscrit à une formation via la plateforme LMS il possède **3 mois (= 90 jours)** à partir de la date d'accès à cette plateforme afin de réaliser l'ensemble de son parcours de formation (et ce compris les évaluations certificatives). Au-delà de ce délai, le candidat ne pourra plus accéder à la plateforme. Le candidat devra s'acquitter de nouveaux droits d'inscription. Seuls les «modules» finalisés et certifiés pourraient faire l'objet d'une dispense. Cette dispense sera valable un an maximum à partir de la 1^{ère} inscription, sauf modification notoire des modules concernés.

Il est possible qu'une exception soit faite au début de la mise en place de cette plateforme (septembre 2022). Pour les candidats inscrits, le délai des 3 mois (= 90 jours) entrera en vigueur dès que tous les modules certificatifs seront mis en place.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- L'attestation de l'AG Sport indiquant la réussite des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur (MS Ini.).
- Le formulaire d'inscription dûment complétée sur le site www.sport-adepts.be ou de l'opérateur de formation désigné par l'AG Sport.
- Présentation des documents de réussite ou de dispense de modules de cours du niveau concerné (principe de VAF).

3.6 Communication des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours généraux (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par ETNIC.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Numéro de Registre National, Téléphone, Adresse E-mail, Niveau d'études, Discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste avoir pris connaissance du cahier des charges des cours généraux Moniteur Sportif Educateur, est en phase avec les modalités d'organisation et accepte que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la plateforme LMS.

En effet, les informations collectées (Nom, Prénom, Adresse E-mail, parcours de formation complet ou via VAE) seront communiquées au gestionnaire de la plateforme LMS, notamment en vue de paramétrer les codes d'accès et son parcours de formation.

- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- L'AG Sport se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats aux formations générales vers l'(les)opérateur(s) de formation(s) qui gère(nt) la discipline sportive identifiée par le candidat lors de son inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir point 1.1. « Informations concernant l'AG Sport »).
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via cette adresse : protectiondesdonnees@cfwb.be.

3.7 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les renseignements importants quant à la bonne information des candidats se feront via le site internet www.sport-adepts.be.
- Les procédures d'inscription en ligne sont explicitées sur le site internet www.sport-adepts.be.
- L'inscription aux cours généraux s'opère via « Mon Espace », le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Pour se connecter à « Mon espace », se munir de **sa** carte d'identité (lecteur de carte) ou de l'application Itsme. ***La carte d'identité utilisée doit être celle du candidat à la formation.***
- Pour les ressortissants étrangers n'étant pas en possession d'une carte d'identité délivrée en Belgique, envoyer un mail à adepts.coursgeneraux@cfwb.be afin de recevoir la procédure d'inscription spécifique.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque niveau de formation sont communiqués sur le site internet www.sport-adepts.be.
- L'acquittement des droits d'inscription est donc réalisé uniquement via un paiement en ligne.
- L'inscription définitive aux formations / évaluations est conditionnée par la validation de l'ensemble des formalités requises.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur la non-proclamation des résultats obtenus.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.

- Les critères d'accès à la formation sont notamment l'âge, la réussite ou l'exemption totale des cours généraux MS Ini. et le paiement effectif des droits d'inscription.
- Les évaluations certificatives sont organisées au sein de la plateforme LMS. Les modalités organisationnelles sont explicitées au sein de la section 6 : Référentiel « évaluation » : description des modalités d'évaluation.

3.8 Modalités de paiement en ligne

- L'unique moyen de paiement de la formation Moniteur Sportif Educateur est un paiement en ligne (électronique) par carte bancaire.
- Toutes les informations concernant ce paiement se retrouvent sur le site www.sport-adeps.be.
- Aucune données personnelle (numéro de carte, codes, etc.) ne sont récoltées, utilisables ou accessibles par l'AG Sport.

3.9 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation des Cadres Sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél. : 02/413 20 76 – GSM : 0479653726
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD
Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h00
E-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat peut utiliser le *modèle de formulaire de rétractation* (voir en annexe) mais sans obligation.

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. En tout état de cause, si la formation E-learning a débuté et que des modules certificatifs ont été réalisés, ils ne seront pas pris en compte pour une quelconque demande de VAE.

3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2³
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1⁴
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1⁵

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la toute première évaluation certificative de la part du candidat via la LMS. Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- L'AG Sport ne peut être tenue responsable si un candidat n'a pas réalisé une évaluation certificative via la LMS dans les temps impartis.
- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Tout candidat inscrit s'engage à connaître et respecter la réglementation en vigueur concernant les évaluations certificatives via la LMS.

³ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

⁴ Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

⁵ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁶ et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS ; et ce compris via les réseaux sociaux.
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives via LMS.
- Etc.

⁶ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2019, au point 4 (*La description des programmes et contenus de formation*).

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
- **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
- **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire »*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (*exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.*) ;
- **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (*exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « *savoir-faire non techniques* » ou encore « *savoir-faire comportementaux* ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (*par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- **SF comportementaux liés à l'apprenance :**
L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base⁷ liés à l'apprenance sont déclinés.

<p style="text-align: center;">SAVOIR</p> <p style="text-align: center;"><i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i></p>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
<p style="text-align: center;">VOULOIR</p> <p style="text-align: center;"><i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i></p>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
<p style="text-align: center;">POUVOIR</p> <p style="text-align: center;"><i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i></p>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

- **SF comportementaux liés à la fonction :**
Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés "*soft-skills*". Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

⁷ A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

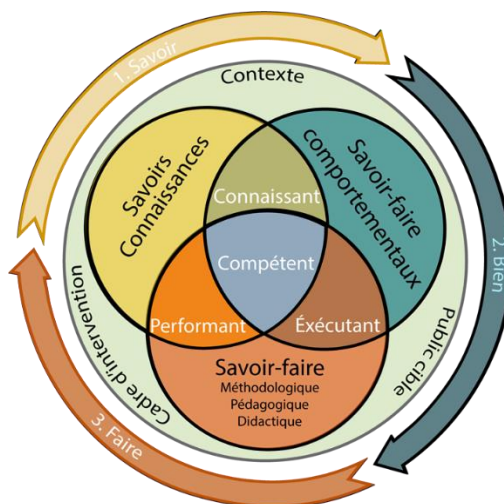
Compétences sociales interpersonnelles et de communication <i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives <i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles <i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) compétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « ... *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP⁸, Commission UE, 2012)



Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)

⁸ CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

✓ *Taxonomie des compétences*

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre, adapter , analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter, transférer , assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétence chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innovier, provoquer le changement , évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (*Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams*).
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (*Par exemple via la plateforme LMS⁹ Moodle*). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie¹⁰ active voire interactive est privilégiée**. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »¹¹ :

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience.

⁹ LMS = Learning Management Système

¹⁰ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

¹¹ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

En fonction du niveau de départ des « *apprenants* » ainsi que de l’objectif d’apprentissage visé, l’ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l’expérience des participants et des opportunités enrichies d’application.

4.0.4 Charge théorique de travail et activités d’apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d’apprentissage (*cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.*) requises pour parvenir aux résultats d’apprentissages attendus. Toutes ces activités d’apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d’enseignement envisagées.

Dès lors, l’estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d’heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l’ensemble des activités d’apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

4.0.5 Evaluation

- **Champs d’évaluation :** Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« *technique* »), Savoir-faire comportemental (« *non-technique* ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « *champs* ».
- **Types d’évaluation :** formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- **Forme d’évaluation :** *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale*

sur
LMS
Moodle.

6. Type et forme et modalité d’évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péd., did., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommative		Certificative			
	√				√			
Forme.s	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√				√	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√				√		√

- **Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage**

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « *physique* » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

4.0.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Synoptique MSEducateur et charge de travail des cours généraux

Présentiel 0:00 Distancié synchrone 0:00 Distancié asynchrone 56:00 Charge théorique totale 56:00

Thématique 1				Thématique 2				Thématique 3				Thématique 4				Thématique 5			
Cadre institutionnel et législatif				Didactique et méthodologie				Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				Aspect sécuritaire et préventif				Ethique et déontologie			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	0:00	5:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	10:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	18:00	Ens/Form S.	0:00	0:00	1:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	1:30
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	3:00	Eval S.	0:00	0:00	6:00	Eval S.	0:00	0:00	8:30	Eval S.	0:00	0:00	0:30	Eval S.	0:00	0:00	1:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:00	0:00	8:30	Charge théo. travail	0:00	0:00	16:30	Charge théo. travail	0:00	0:00	26:30	Charge théo. travail	0:00	0:00	2:00	Charge théo. travail	0:00	0:00	2:30
Charge théo. totale	8:30			Charge théo. totale	16:30			Charge théo. totale	26:30			Charge théo. totale	2:00			Charge théo. totale	2:30		

CG211				CG221				CG231				CG241				CG251			
Statut juridique des clubs et des fédérations				Introduction à l'évaluation des facteurs de performance				Définition des facteurs de la performance sportive				Prévention des blessures du geste sportif				Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	0:00	1:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	3:00	Ens/Form S.	0:00	0:00	2:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	1:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	1:30
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	1:00	Eval S.	0:00	0:00	2:00	Eval S.	0:00	0:00	1:30	Eval S.	0:00	0:00	0:30	Eval S.	0:00	0:00	1:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:00	0:00	2:30	Charge théo. travail	0:00	0:00	5:00	Charge théo. travail	0:00	0:00	4:00	Charge théo. travail	0:00	0:00	2:00	Charge théo. travail	0:00	0:00	2:30
Charge théo. totale	2:30			Charge théo. totale	5:00			Charge théo. totale	4:00			Charge théo. totale	2:00			Charge théo. totale	2:30		

CG212				CG222				CG232			
Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique				Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif				Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	0:00	1:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	5:00	Ens/Form S.	0:00	0:00	4:30
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	1:00	Eval S.	0:00	0:00	3:00	Eval S.	0:00	0:00	2:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:00	0:00	2:30	Charge théo. travail	0:00	0:00	8:00	Charge théo. travail	0:00	0:00	6:30
Charge théo. totale	2:30			Charge théo. totale	8:00			Charge théo. totale	6:30		

CG213				CG223				CG233			
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)				Mon intervention au cours d'un entraînement				"La "machine humaine" à l'effort"			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	0:00	2:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	2:30	Ens/Form S.	0:00	0:00	4:00
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	1:00	Eval S.	0:00	0:00	1:00	Eval S.	0:00	0:00	2:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:00	0:00	3:30	Charge théo. travail	0:00	0:00	3:30	Charge théo. travail	0:00	0:00	6:00
Charge théo. totale	3:30			Charge théo. totale	3:30			Charge théo. totale	6:00		

CG234			
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	0:00	3:30
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	1:30
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:00	0:00	5:00
Charge théo. totale	5:00		

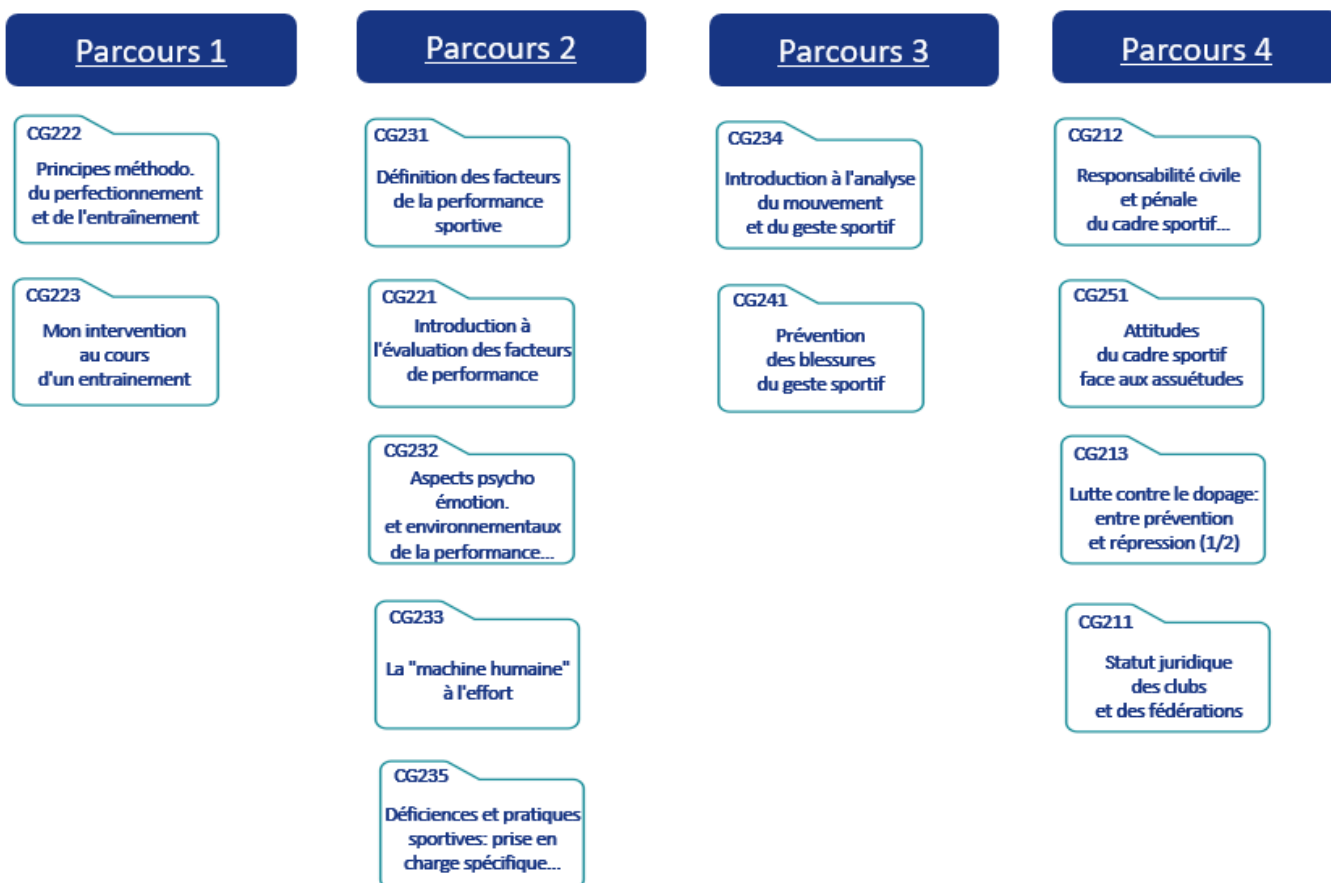
CG235			
Déficiences et pratiques sportives: prise en charge spécifique de l'athlète			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async.
Ens/Form S.	0:00	0:00	3:30
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:00	0:00	1:30
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	0:00	0:00	5:00
Charge théo. totale	5:00		

4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CG211	Se référer aux statuts juridiques auxquels les clubs et les fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent se conformer.	2	
CG212	Se référer aux principes généraux de responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.	2	
CG213	Expliquer les principes généraux de lutte contre le dopage au regard de la prévention et de la répression.	3	
CG221	Intégrer les principes fondamentaux transversaux de l'évaluation de terrain dans le processus de l'Entraînement sportif en vue de les appliquer dans leur contexte disciplinaire.	3	
CG222	Expliquer et justifier une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'Entraînement sportif.	3	
CG223	Concevoir une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'Entraînement sportif.	3	
CG231	Caractériser les facteurs de performance sportive afin de les intégrer dans l'ingénierie de l'Entraînement.	3	
CG232	Caractériser différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.	3	
CG233	Discerner les impacts fondamentaux de l'activité physique et sportive sur l'organisme afin d'en tenir compte dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.	2	
CG234	Examiner et caractériser les mouvements des différents complexes articulaires servant à l'analyse du geste sportif.	3	
CG235	Distinguer les principales caractéristiques de la prise en charge inclusive des sportifs porteurs d'un handicap physique, mental ou sensoriel.	2	
CG241	Organiser une stratégie préventive de base liée à la pratique sportive en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.	3	
CG251	Distinguer les principales attitudes à adopter face aux assuétudes que le sportif peut rencontrer.	2	

4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.



4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se référer aux statuts juridiques auxquels les clubs et les fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent se conformer.
 - Se référer aux principes généraux de responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.
 - Expliquer les principes généraux de lutte contre le dopage au regard de la prévention et de la répression.
 - Etc.
- *Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3*
- *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :*
- CG211_ Statut juridique de clubs et des fédérations
 - CG212_ Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique
 - CG213_ Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG211

Statut juridique des clubs et des fédérations

2. Résumé / présentation

Les fédérations et les clubs sont des organisations qui rassemblent des individus poursuivant, par leurs actions individuelles ou collectives, un but commun. Ils interagissent avec d'autres individus et assument des responsabilités au nom de l'organisation. Il importe donc que fédérations et clubs adoptent un statut juridique qui couvre la responsabilité de leurs responsables et de leurs membres.

3. Concepts / Mots-clés

- Club sportif
- Fédération sportive
- Statut juridique
- ASBL
- Régime comptable
- Obligations du législateur

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Se référer aux statuts juridiques auxquels les clubs et les fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent se conformer.		√						
Micro	Distinguer les obligations spécifiques des clubs et fédérations prévues par le législateur en vue de s'y référer dans son cadre professionnel spécifique.		√						
	Identifier la composition et les missions d'une assemblée générale en vue de s'y référer dans son cadre professionnel spécifique.	√							
	Se référer au mode de fonctionnement de base d'une ASBL dans le cadre de sa pratique professionnelle spécifique.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	√

6. Type(s), forme(s) et modalité(s) d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut social et fiscal du moniteur sportif	CG112	***			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles).
Etre détenteur d'un titre de juriste ou du brevet de gestionnaire de fédé AISF ou d'un titre de type MEMOS ou BESMAC est un atout (avec expériences utiles).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du Sport en FWB.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG212

Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique

2. Résumé / présentation

L'objectif de cette unité de formation est de fournir aux futurs moniteurs sportifs des réponses aussi claires que possibles sur les aspects légaux de leur pratique.

Dans le module vu au cours de la formation générale du « Moniteur Sportif Initiateur » (CG112), le statut social et fiscal du moniteur sportif sera abordé dans ses principaux aspects. Le régime du volontaire, de l'indépendant complémentaire et du vacataire, statuts les plus usuels pour les collaborateurs sportifs seront particulièrement développés.

Dans le module vu au cours de la formation générale du « Moniteur Sportif Educateur » (CG212), ce sont les notions de responsabilité civile et pénale qui seront détaillées. Le degré de responsabilité et les risques auxquels les moniteurs sportifs sont confrontés lorsqu'ils interviennent dans l'encadrement de groupes seront abordés sous l'angle de questions, de cas et d'exemples concrets.

Cette « double » unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau « Moniteur Sportif Initiateur » et du niveau « Moniteur Sportif Educateur ». Cette organisation permettra à chacun de s'informer plus avant sur les aspects légaux et juridiques de sa pratique.

3. Concepts / Mots-clés

- Statut social
- Statut fiscal
- Responsabilité civile et pénale
- Responsabilité du fait d'autrui
- Responsabilité du fait des choses
- Assurances

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Se référer aux principes généraux de responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.		√						
Micro	Discerner les notions élémentaires de responsabilité civile et pénale en vue de s'y référer dans son cadre professionnel spécifique.		√						
	Se référer au principe de « responsabilité du fait personnel » dans son cadre professionnel spécifique.		√						
	Se référer au principe de « responsabilité du fait d'autrui » ainsi que son champ d'application dans son cadre professionnel spécifique.		√						
	Se référer au concept de responsabilité appliqué au moniteur sportif engagé comme « volontaire » dans le cadre professionnel spécifique.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	

6. Type(s), forme(s) et modalité(s) d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut social et fiscal du moniteur sportif	CG112	***			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles).
Etre détenteur d'un titre de juriste ou d'une expérience utile avérée dans le milieu des assurances est un atout.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du Sport en FWB.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Dirigeant de club	
Dirigeant sportif de fédération	
Gestionnaire d'infrastructures sportives	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG213

Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)

2. Résumé / présentation

Il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle affaire de dopage dans le milieu sportif occupe l'espace médiatique. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation (MSEd. & MStrain.), a pour vocation d'informer les moniteurs sportifs sur la législation en vigueur, les procédures, les substances dopantes et leurs risques. Il abordera également la notion de « facteurs de vulnérabilité chez les jeunes » et les outils de prévention disponibles.

3. Concepts / Mots-clés

- Dopage
- Responsabilité du sportif
- Contrôle anti-dopage

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer les principes généraux de lutte contre le dopage au regard de la prévention et de la répression.			√					
Micro	Expliquer le concept du sport propre et ce que cela signifie pour les sportifs de participer à des compétitions propres.			√					
	Identifier les valeurs et les comportements associés au sport propre et citer également vos propres valeurs.	√							
	Examiner vos valeurs personnelles à la lumière des valeurs associées au sport propre.			√					
	Examiner dans quelle mesure le sport propre est influencé par vos valeurs, ainsi que par celles des sportifs et des autres membres du personnel d'encadrement du sportif.			√					
	Décrire comment développer des valeurs chez le sportif.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	√

6. Type(s), forme(s) et modalité(s) d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√	√	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:30	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	CG251	*			
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (2/2)	CG312	***			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de médecin du sport ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la lutte contre le dopage.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Maîtriser les techniques d'animation d'une séance : préparer, gérer et évaluer.
 - Exécuter et réguler des séances en recourant aux principes méthodologiques de la formation et de l'entraînement sportif de base ;
 - Elaborer la planification d'apprentissages sportifs en fonction d'objectifs ;
 - Etc.
-
- *Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 3*
 - *Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : voir infra*
 - *Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :*
 - CG221_Introduction à l'évaluation des facteurs de performance
 - CG222_Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif
 - CG223_Mon intervention au cours d'un entraînement

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG221

Introduction à l'évaluation des facteurs de performance

2. Résumé / présentation

La performance sportive est le résultat de l'intégration coordonnée de différents facteurs. Le module CG231 "Définition des facteurs de la performance sportive", comme son nom l'indique, identifiera et analysera les différents facteurs inhérents à la performance sportive.

L'évaluation est incontournable dans la compréhension de l'apprentissage, de la performance et du suivi du sportif. La réalisation d'une évaluation d'un ou de plusieurs facteurs déterminants de la performance sportive, la confrontation aux exigences spécifiques et aux normes déjà obtenues vont avoir pour objectif essentiel d'aider le moniteur sportif dans la planification et la construction de son entraînement. En d'autres termes l'évaluation va servir à déterminer les points forts et les points faibles du sportif (notamment, en rapport avec sa discipline).

3. Concepts / Mots-clés

Evaluation	Evaluation neuromusculaire	Evaluation psychologique
Performance sportive	Evaluation métabolique	Dimensions technico-tactiques de la performance
Evaluation morphologique	Evaluation biomécanique	

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes fondamentaux transversaux de l'évaluation de terrain dans le processus de l'Entraînement sportif en vue de les appliquer dans leur contexte disciplinaire.			√					
Micro	Discerner les périodes idéales pour évaluer le processus de l'Entraînement sportif en vue de l'appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		√						
	Décrire les étapes et la méthodologie à respecter pour l'évaluation des qualités physiques en vue de les appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		√						
	Discerner afin de sélectionner avec pertinence un test selon les composantes de sa discipline sportive en vue de l'appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		√						
	Classer les tests présentés selon les différentes dimensions de la performance sportive présentées en vue de les appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		√						
	Décrire les avantages et inconvénients des tests de terrain et des tests de laboratoire en vue de les appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	

6. Type(s), forme(s) et modalité(s) d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier / Master en Education Physique	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG222

Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif

2. Résumé / présentation

La majorité des facteurs déterminants de la performance sportive peuvent être développés et perfectionnés, ils peuvent aussi être « entraînés ». Ces facteurs ont été identifiés dans le module CG231, "Définition des facteurs de la performance sportive".

Le sujet abordé dans ce module « Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif » vise à apporter aux « moniteurs sportifs », en général, et aux « moniteurs sportifs éducateurs » en particulier, un guide d'actions qui leur permettra d'intervenir sur ces différents facteurs en respectant les principes clés de planification et de programmation, tant pour le perfectionnement et la consolidation des apprentissages que pour l'entraînement à proprement parler. Des conseils en matière de planification des activités allant de la mise en place d'une séance à l'agencement de celle-ci sur une période beaucoup plus longue sont présentés pour augmenter les chances d'encadrer efficacement un individu ou un groupe de sportifs.

Ce module fait tout naturellement suite au module CG122, "Mon action avant, pendant et après ma séance" abordé au niveau Moniteur Sportif Initiateur.

3. Concepts / Mots-clés

Entraînement sportif Principes d'entraînement
Apprentissage moteur Charge d'entraînement
Planification de l'entraînement

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer et justifier une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'Entraînement sportif.			√					
Micro	Séquencer et différencier les étapes de l'ingénierie de l'Entraînement sportif en vue de cadrer et gérer son organisation générale au regard d'objectifs fixés.		√						
	Illustrer et caractériser les principes des entraînements sportifs en vue de cadrer et gérer leur conduite au regard d'objectifs fixés.		√						
	Décrire les méthodes d'entraînement de base en fonction des spécificités de disciplines sportives en vue de cadrer et gérer les séances au regard d'objectifs fixés.		√						
	Expliquer et justifier une intervention ciblée et efficace dans les séances en se référant aux fondements de l'organisation de l'Entraînement sportif.			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	5:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG122	**			
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG223

Mon intervention au cours d'un entrainement

2. Résumé / présentation

Cette unité de formation complète le module développé au niveau Moniteur Sportif Initiateur et intitulé « Mon action avant, pendant et après ma séance » (CG122). Les principes pédagogiques en perfectionnement et entraînement sportif qui sont abordés dans ce module, visent à apporter aux « moniteurs sportifs » en général, et aux « moniteurs sportifs éducateurs » en particulier, un guide d'actions qui leur permettra de définir efficacement un fil conducteur au cours d'une séance mais également un agencement cohérent des objectifs sur plusieurs séances. Des conseils en matière d'intervention combinés à des méthodes ciblées et réfléchies permettront aux moniteurs sportifs d'augmenter leurs chances d'encadrer efficacement un individu ou un groupe de sportifs en vue d'un apprentissage moteur et d'un entraînement de base.

3. Concepts / Mots-clés

Pédagogie de l'entraînement sportif Perfectionnement de l'entraînement sportif Encadrement d'individu ou de groupe d'individus
Planification de séance

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'Entrainement sportif.			√					
Micro	Identifier son intervention en fonction du public cible.	√							
	Décrire les notions d'apprentissage moteur, consolidation automatization et performance.		√						
	Générer des connaissances élémentaires pour que son intervention soit organisée et planifiée de manière optimale en vue d'atteindre les objectifs fixés. Il est capable d'argumenter ses choix.				√				
	Lister les principes et orientations méthodologiques de base de la pédagogie sportive. Il est capable de sélectionner les moyens les plus appropriés en fonction du contexte.		√						
	Identifier les moyens de communication avec le.s sportif.s dans une séance. Il distingue les plus appropriés en fonction du contexte.		√						
	Identifier son intervention dans un contexte de compétition.		√						
	Intégrer les principes d'anticipation des problèmes et les moyens de résolution des conflits. Il est capable d'analyser une situation problème.			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
	√	√	√	√	√		√

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalités.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:30	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG122	**			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Appréhender et de s'appuyer sur tous les facteurs déterminants de l'activité sportive ;
 - Eduquer sur le sens de la formation complète de l'athlète entraînements (comprendre et expliquer) ;
 - Etc.
-
- *Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 5*
 - *Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir infra*
 - *Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :*
 - CG231_Définition des facteurs de la performance sportive
 - CG232_Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive
 - CG233_La « machine humaine » à l'effort
 - CG234_Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif
 - CG235_Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'athlète

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG231

Définition des facteurs de la performance sportive

2. Résumé / présentation

La réalisation d'une « performance sportive » est le résultat de l'intégration de plusieurs paramètres, de plusieurs facteurs déterminants. De nos jours, on considère cette approche comme « multifactorielle » et « multidisciplinaire ».

Actuellement, il est communément admis que la « performance sportive » (son processus et son résultat) doit être envisagée comme la résultante de déterminants liés au sportif lui-même, à sa pratique et à son environnement, et ce, finalement, quel que soit le niveau de pratique.

3. Concepts / Mots-clés

Performance sportive Facteurs physio., morpho., Analyse du mouvement
Sélection/détection de sportif psycho. et psychomot.

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Caractériser les facteurs de performance sportive afin de les intégrer dans l'ingénierie de l'Entrainement.			√					
Micro	Caractériser la notion de « performance sportive » en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entrainement de sa discipline spécifique.			√					
	Caractériser les principaux facteurs « anthropométriques » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entrainement de sa discipline spécifique.			√					
	Caractériser les principaux facteurs « psycho-émotionnels » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entrainement de sa discipline spécifique.			√					
	Caractériser les principaux facteurs « cognitivo-comportementaux » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entrainement de sa discipline spécifique.			√					
	Caractériser les principaux facteurs « métaboliques » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entrainement de sa discipline spécifique.			√					
	Caractériser les principaux facteurs « neuromusculaires » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entrainement de sa discipline spécifique.			√					
	Caractériser les principaux facteurs « biomécaniques » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entrainement de sa discipline spécifique.			√					
	Analyser les principaux facteurs déterminants de la performance sportive en vue d'intégrer l'analyse dans l'ingénierie de l'Entrainement de sa discipline spécifique.			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
	√	√	√	√	√		√

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√	√			√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:30	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	232	*			
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG232

Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive

2. Résumé / présentation

Il est reconnu que beaucoup trop peu de temps et trop peu de moyens sont consacrés à la dimension psychologique (« gestion psycho-émotionnelle »), pourtant identifiée comme facteur clé de l'apprentissage et de la performance sportive. La majorité des sportifs et des entraîneurs qui connaissent le succès affirment qu'une prise en considération de cette dimension psychologique (sous toutes ses formes) intentionnelle et planifiée est déterminante dans leurs résultats. Pour être efficace, le moniteur sportif (l'entraîneur au sens large du terme), a besoin non seulement de compétences techniques, tactiques, physiques mais aussi de compétences humaines, relationnelles, de qualités d'empathie, de leadership, etc. Ces qualités sont liées à des dimensions psychologiques expliquées par différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux.

3. Concepts / Mots-clés

Modèles psycho-émotionnels Feedbacks
Stress Perception de soi
Autodétermination Sentiment d'efficacité

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Caractériser différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			✓					
Micro	Caractériser le modèle des processus du stress de Weinberg & Gould (2019) dans un cas pratique en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			✓					
	Caractériser les bases de la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans un cas pratique en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			✓					
	Caractériser l'impact des types de Feedbacks de Horn (2019) sur le bien-être et le développement des athlètes dans un cas pratique en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			✓					
	Identifier le modèle hiérarchique des perceptions de soi de Marsh et al. (2018) dans un cas pratique en vue de le relier à ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.	✓							
	Transférer la théorie du sentiment d'efficacité personnel de Bandura (1997), Feltz et al. (2008) et Maddux (2009) dans un cas pratique en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			✓					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		✓	✓	✓	✓	✓	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			✓		✓	✓		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	4:30	4:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG131	*			
Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la perf. Sportive	CG336	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de psychologue du sport est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du développement de compétences de gestion psycho-émotionnelle du sport.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG233

"La "machine humaine" à l'effort"

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est le prolongement du module CG132, Un support à l'activité physique : "La machine humaine". Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'encadrement de sportifs, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable.

Au premier stade de formation, la « machine humaine » a été décrite de façon très générale. L'objectif de ce module-ci se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. En effet, une série de systèmes ont, petit-à-petit, été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront donc décrits plus en détails.

3. Concepts / Mots-clés

Muscle et mouvement

Système respiratoire

Effort physique

Métabolisme à l'effort

Système cardio-vasculaire

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les impacts fondamentaux de l'activité physique et sportive sur l'organisme afin d'en tenir compte dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.		√						
Micro	Séquencer les étapes du cycle de contraction musculaire, en partant de l'activité physique et sportive.		√						
	Illustrer les adaptations de l'appareil cardio-respiratoire, en partant de l'activité physique et sportive.		√						
	Différencier les processus énergétiques et leurs limites, en partant de l'activité physique et sportive.		√						
	Discerner les adaptations alimentaires à envisager, en partant de l'activité physique et sportive.		√						
	Différencier les principales hormones secrétées lors d'une activité physique et sportive et leurs impacts.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	4:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique: "La machine humaine".	CG132	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG234

Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif

2. Résumé / présentation

L'intérêt des moniteurs sportifs pour l'analyse du mouvement, pour l'analyse des gestes techniques est un fait avéré. Cet intérêt est d'autant plus important pour les disciplines sportives à forte connotation technique. La nécessité d'enseigner, d'apprendre, d'entraîner, etc. des mouvements corrects, des gestes justes revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures. A ce sujet, ce module de formation sera un prolongement du module CG241, "Prévention des blessures du geste sportif".

Le contenu de formation dont il est question dans ce module-ci permet d'aborder les premières notions de base de l'analyse du geste sportif.

3. Concepts / Mots-clés

Analyse du mouvement Types de contractions musculaires
Repères anatomiques Chaîne musculaire
Plans de l'espace

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Examiner et caractériser les mouvements des différents complexes articulaires servant à l'analyse du geste sportif.			√					
Micro	Examiner et caractériser les facteurs limitants d'un geste sportif servant à son analyse.			√					
	Sélectionner et différencier et les principales méthodes d'analyse de terrain en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:30	3:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG123	**			
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	**			
Prévention des blessures du geste sportif	CG241	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou en kinésithérapie sportive ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la biomécanique.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG235

Déficiences et pratiques sportives: prise en charge spécifique de l'Athlète

2. Résumé / présentation

Dans le monde du handisport, bien avant de parler de performance, il est indispensable de définir les besoins particuliers et spécifiques des sportifs. Cela permet de proposer une prise en charge individualisée et inclusive la plus adaptée à chaque pathologie et/ou handicap. Nous tenterons, dans ce module, d'aborder les principales déficiences (motrices, sensorielles et mentales). Ce module envisage les recommandations de base pour l'accompagnement des sportifs présentant ces types d'handicaps. Ce module est la suite du module Déficiences et pratiques sportives : organisation du "handisport" proposé dans le cursus moniteur sportif initiateur. Il servira de référence pour les différentes options et expertises proposées dans le cadre des formations « handisports ».

3. Concepts / Mots-clés

Performance en Handisport Déficiences motrices, sensorielles
et mentales

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principales caractéristiques de la prise en charge inclusive des sportifs porteurs d'un handicap physique, mental ou sensoriel.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:30	3:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Déficiences et pratiques sportives :organisation du "HandiSport"	CG133	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou en kinésithérapie sportive ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la biomécanique.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Prévenir et d'anticiper des accidents ;
 - Réagir en cas d'accident ;
 - Etc.
- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 1**
 - **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
voir infra
 - **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CG241_Prévention des blessures du geste sportif

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG241

Prévention des blessures du geste sportif

2. Résumé / présentation

L'activité sportive, qu'elle soit, pratiquée par des athlètes de haut niveau ou plus modestement à un degré amateur, génère un nombre important de blessures. Afin d'agir efficacement de manière préventive, le moniteur sportif doit d'abord être capable d'identifier les facteurs qui pourraient prédisposer ou déclencher la lésion. Ensuite, il pourra, le cas échéant, proposer une action sur ces différents facteurs de risque, ce qui devrait réduire l'incidence et/ou la sévérité des blessures.

Dans ce module, les différents facteurs de risque de blessure communs à une majorité de sports seront décrits. Le moniteur sportif éducateur pourra donc transposer à sa propre discipline les éléments les plus importants et proposer une action à visée préventive.

3. Concepts / Mots-clés

Prévention des blessures

Facteur de risque lésionnel

Technique et gestuelle sportive

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Organiser une stratégie préventive de base liée à la pratique sportive en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			√					
Micro	Discerner les principaux mécanismes lésionnels des blessures sportives microtraumatiques et traumatiques en vue de les contextualiser.		√						
	Déterminer l'influence de la gestuelle sportive sur le risque de blessures en vue de la contextualiser.		√						
	Déterminer l'influence des paramètres anthropométriques du sportif (âge, sexe, etc.) sur le risque de blessures sportive en vue de les contextualiser.		√						
	Déterminer l'influence des paramètres physiologiques sur le risque de blessures sportive en vue de les contextualiser.		√						
	Déterminer l'influence des paramètres d'encadrement sur le.s sportif.s (niveau d'entraîneur, structure sportive) sur le risque de blessures sportive en vue de les contextualiser.		√						
	Déterminer l'influence du contexte d'une discipline sportive (règlement, surface de jeu, etc.) sur le risque de blessures sportive en vue de la contextualiser.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√	√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:30	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	**			
Prévention et prophylaxie dans les gestes et les perf. sportives	CG342	***			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur du titre de kinésithérapeute du Sport est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la "gestion des blessures d'un Sportif".

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- D'agir en se référant aux règles de l'éthique du sport ;
 - De se référer et de s'appuyer sur les moyens de la lutte contre le dopage et les assuétudes ;
 - Etc.
-
- *Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 1*
 - *Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : voir infra*
 - *Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :*
 - CG251_Atitudes du cadre sportif face aux assuétudes

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG251

Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes

2. Résumé / présentation

Les terrains de Sport n'échappent pas au phénomène de « dépendance » et « d'addiction ». La dépendance, avec ou sans produit, doit questionner tout un chacun, en tant que « professionnel » mais aussi en tant qu'individu, dans notre vie personnelle.

Pour mieux appréhender et anticiper certaines situations à risque, les différentes notions de dépendances seront étudiées et approfondies. Une bonne compréhension de certains usages de psychotropes sera un des sujets centraux de ce module. Les addictions sans produits au travers de comportements de dépendance à la pratique sportive seront également envisagées.

Les notions abordées dans le module dont question devront être mises en relation avec les notions vues dans le module CG213, Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2).

3. Concepts / Mots-clés

Dépendance

Addiction

Prévention

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principales attitudes à adopter face aux assuétudes que le sportif peut rencontrer.		√						
Micro	Identifier la complexité du phénomène des assuétudes et son ancrage théorique.	√							
	Illustrer la notion de dépendance.		√						
	Résumer les différentes catégories de drogues.			√					
	Reconnaître les potentiels de dangerosité d'une drogue.	√							
	Discerner la notion d'addiction au sport.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
	√	√	√	√	√		√

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√	√			√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	CG213	**			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur du titre de psychologue est un atout.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la lutte contre les assuétudes.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Educateur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le descriptif (voir tableau synoptique) de ce document.

- Activités en présentiel au sein de la plateforme LMS :

Ces activités sont déclinées en « charge théorique de travail ». Cette dernière indique le temps en principe nécessaire aux apprenants pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, ...) ainsi que tous types / formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail.

4.7 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'AG Sport sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à concevoir de façon numérique.

L'AG Sport peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique.
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- Etc.

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

Les Cours Généraux de l'AG Sport ne nécessitent nullement de stages didactiques ou pédagogiques.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

6.1 Principe général des évaluations certificatives

Toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS.

Chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation au sein de la plateforme LMS.

Il pourra télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Au sein de chaque module, des évaluations seront mises en place sous diverses formes, dont notamment : diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, questions à choix multiples, etc.

Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique / bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

6.2 Délai d'organisation des évaluations certificatives

Dès que le candidat s'inscrit à une formation via la plateforme LMS il a un délai de **3 mois (= 90 jours)** à partir de la date d'accès à cette plateforme afin de réaliser les évaluations certificatives. Au-delà de ce délai, le candidat ne pourra plus accéder à la plateforme. Le candidat devra s'acquitter de nouveaux droits d'inscription. Seuls les « modules » finalisés et certifiés pourraient faire l'objet d'une dispense. Cette dispense sera valable un an maximum à partir de la 1^{ère} inscription, sauf modification notoire des modules concernés.

Une exception est faite au début de la mise en place de cette plateforme (septembre 2022) car tous les modules ne seront pas accessibles. Pour les candidats inscrits le délai des 3 mois (= 90 jours) entrera en vigueur dès que tous les modules certificatifs seront mis en place. Le délai n'est actuellement pas connu.

6.3 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- l'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.4 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

- Les critères d'accès aux évaluations sont :
 - la réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
 - le paiement effectif des droits d'inscription ;
 - la justification de la réussite ou de la validation des cours théoriques du niveau préalable (principe de consécuitivité des cours généraux – voir 1.2 Informations générales) ;
 - le respect de l'âge minimal requis (usage de la Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
 - le respect des règles déontologiques et de bienséance d'un cadre sportif ;
 - les principes de vie en commun ;
 - le respect de la charte « Vivons sport » ;
 - etc.
- Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :
 - un non-accès aux évaluations certificatives de la formation ;
 - une non-proclamation des résultats obtenus ;
 - une annulation de toute évaluation potentielle ;
 - un non remboursement de la formation.
- Présence active sur la plateforme LMS
 - Obligatoire afin de suivre le parcours personnalisé

6.5 Publicité des accès aux évaluations

- Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique / bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision,
- Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.
- Un échec / refus / abandon à la formation CG MS Edu. ne donne pas droit à l'accès au parcours de formation MS Train. (principe de consécuitivité).
- Etc.

6.6 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Chaque candidat qui n'aura pas terminé son parcours de formation dans les délais impartis sera considéré en échec et/ou abandon de la formation. Il recevra une information personnalisée.

6.7 Contenus et exigences des évaluations

- Les savoirs et connaissances théoriques terminales à maîtriser sont indiquées au point 4 (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX). Les savoirs et connaissances théoriques constituent les socles des compétences déclinées pour chaque niveau de qualification.
- Les niveaux taxonomiques des savoirs (déclaratifs et/ou procéduraux à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Educateur », sont repris au sein de chaque module de cours qui fait partie d'une thématique (1 à 5). Elles sont répertoriées au sein de chaque module comme suit : « Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages ».
- Les évaluations des modules se réalisent au sein de la plateforme LMS. Cela permet à chaque candidat d'avancer à son rythme.
- Aucune photo, vidéo, capture d'écran, etc. ne peut être réalisée au cours du parcours de formation individualisé.

6.8 Forme, type et durée des évaluations des connaissances

Les évaluations des cours généraux sont identifiées comme suit (voir chaque fiche ECTS/module).

6.9 Règlementation des évaluations (résumé)

Toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS.

Chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation au sein de la plateforme LMS. Il sera invité au sein et/ou à la fin de chaque module de cours à une évaluation.

Au sein de chaque module des évaluations seront mises en place sous diverses formes : diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc.

Afin d'évoluer dans son parcours de formation (passer à un autre module et/ou autre thématique / bloc de contenus de formation) l'étudiant devra avoir validé toutes les activités pédagogiques et réussi les tests en ligne proposés.

Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique / bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

Chaque candidat qui n'aura pas terminé son parcours de formation dans les délais impartis sera considéré en échec et/ou abandon de la formation. Il recevra une information personnalisée.

Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.

Un refus / échec / abandon à la formation CG MS Edu. ne donne pas droit à l'accès au parcours de formation MS Train. (principe de consécuitivité).

L'AG Sport délibère chaque candidat et rend souverainement un avis de réussite ou de refus.

6.9.1 Avis de résultats

- Réussite de plein droit si :
 - L'ensemble des modules sont réussis.
- Refus pour formation non complète (hors délai).
- Refus si fraude à l'examen ou manquement à l'éthique :
 - Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

6.10 Validité des évaluations

La durée de validité du certificat / de l'attestation de réussite des modules / thématiques des cours généraux est de 4 ans accomplis, sauf modification notoire des contenus de formation. Autrement dit, dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications significatives, la durée de validité est suspendue.

La validité peut être prolongée si, pendant ces quatre années, la formation spécifique n'a pas été organisée par l'opérateur de formation. Dans ce cas la validité est prolongée jusqu'à l'organisation de la formation attendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par l'AG Sport qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.11 Evaluations certificatives au sein de la LMS/jury de délibération

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence :

- sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- est réalisable module par module en fonction du parcours de formation personnalisé au sein de la LMS ;
- de fait, il n'existe pas de 1^{ère} et/ou de seconde session puisque le candidat peut avancer à son rythme au sein de son parcours personnalisé.

Les résultats et le cas échéant les matières à représenter sont actés dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type « bulletin individualisé ») au terme de la formation personnalisée de chaque candidat (soit via LMS et/ou via document de l'AG Sport).

Aucun jury d'évaluation n'est nécessaire puisque l'évaluation certificative se réalise via la LMS en fonction du parcours de formation personnalisé. Les résultats réalisés par le candidat et édités via cette LMS constitueront les éléments afin de réaliser le bulletin personnalisé de chaque candidat.

Le jury de délibération est quant à lui constitué de membres du personnel de l'AG Sport accompagnés, le cas échéant d'invités (chargés de cours, conseiller pédagogique, experts, etc.). Ce jury est souverain quant à ses décisions finales.

6.12 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est motivé par une phrase qui correspond aux résultats réalisés par le candidat via la plateforme LMS et confirmé par le jury de délibération (voir phrases de délibération infra).

Phrases de délibération

- La phrase : « Réussite de plein droit » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - L'ensemble des modules sont réussis.
- La phrase « Refus pour formation non complète » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - L'ensemble des modules n'a pas été réalisé dans les délais impartis.
- La phrase : « Refus car fraude à l'évaluation ou manquement déontologique » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation. Selon les cas avérés, la sanction minimale sera une année de suspension avant une nouvelle inscription.

6.13 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat est informé via la LMS et/ou l'AG Sport de ses résultats.

L'envoi des résultats par indication via la LMS et/ou par courriel (courrier électronique). Ces voies électroniques sont privilégiées (développement durable, rapidité de transmission des informations, etc.).

En fonction de ses résultats le candidat sera soit en réussite complète, soit invité à s'inscrire de nouveau afin de réaliser et/ou compléter son parcours de formation.

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury de délibération et communiqué(s) au candidat.

6.14 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées excepté l'appréciation souveraine du jury de délibération, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération.

Le candidat pourrait donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter des informations auprès de celui-ci. En aucun cas (puisque les évaluations sont « on line »), il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des évaluations. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations, et ce uniquement par voie écrite.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de l'AG Sport dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 3 personnes avec voix délibérative.

- Deux représentants de l'AG Sport.
- Un Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'AG Sport.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qu'il soit.

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLOMÉS (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers, etc.

Ces dispenses ne sont pas automatiques et chaque situation est examinée minutieusement et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis d'Expériences et/ou de Formation (VAF). Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Toute personne qui a été ajournée ou refusée au cours d'une ou de plusieurs éditions du niveau de qualification **Moniteur Sportif Educateur** cours généraux ADEPS, peut éventuellement bénéficier de dispenses et ce sous certaines conditions préalablement définies (voir section 6.9).

En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, le parcours de formation est adapté !

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site www.sport-adeps.be rubrique « devenir moniteur sportif ». Des documents téléchargeables sont accessibles à l'effet de constituer un dossier complet et valide.

7.1 Dossier administratif à construire

Une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site www.sport-adeps.be rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent uniquement via la procédure mise en ligne.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹² en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o la discipline

¹² La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

- le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),
- Tableau à voir en annexe :

Code et titre du module	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages	Volume horaire	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CG211 ...						
CG212 ...						
Etc.						

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Frais de procédure pour VAF

Actuellement, aucun frais n'est sollicité pour une VAF.

7.4 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.4.1 Où envoyer le dossier VAF ?

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Des documents d'informations sont téléchargeables et la procédure en ligne est explicitée.

7.4.2 Comment envoyer le dossier VAF ?

Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.

Pour rappel, une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent **uniquement** via la procédure mise en ligne.

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complété(e) ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par l'AG Sport. **Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.**

7.4.3 Quand solliciter un dossier VAF ?

Il est important d'envoyer le dossier de demande de VAF avant une inscription à un parcours de formation. En effet, aucune demande de dispense ne sera traitée ou ne sera prise en compte après l'envoi des codes d'accès à la plateforme LMS. **Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.**

7.5 Analyse concernant la demande de VAF

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAF sont réalisées par l'AG Sport.

L'avis de l'AG Sport porte essentiellement sur la pertinence du dossier présenté.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 30 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAF.

7.6 Décisions concernant la demande de VAF

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAF peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAF ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée, il peut solliciter auprès de l'AG Sport (voir coordonnées administratives 1.1), de façon argumentée, une nouvelle analyse de son dossier.

7.7 Situations particulières concernant des dispenses octroyées

- Toute personne qui a été refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions d'évaluation des cours généraux du niveau de qualification **Moniteur Sportif Educateur (session d'évaluation en présentiel – système avant septembre 2021)**, peut éventuellement bénéficier de dispenses (*non automatiques !*) et ce sous certaines conditions préalablement définies.
 - La formation ajournée est récente (moins de 4 ans)
 - Le candidat possède une moyenne générale d'au moins 60%

Si ces conditions sont réunies, tous les modules au sein d'une thématique réussie (au moins 50%) peuvent être dispensés.

Attention, ces dispenses ne sont pas automatiques et doivent obligatoirement être sollicitées avant toute nouvelle inscription à la formation MS Edu. via la LMS. Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

En outre, si un ou des modules se sont ajoutés au sein d'une thématique réussie, celui-ci (ceux-ci) seront proposés à l'évaluation. Les autres modules préalablement évalués seront dispensés.

En d'autres termes, le candidat pouvant bénéficier de dispenses de certains modules à la suite d'un échec global (au moins 60% au total) lors d'une session d'évaluation antérieure doit en faire la demande auprès des services compétents de l'Administration. Ces dispenses ne sont pas automatiquement attribuées.

- Situation particulière des étudiants en éducation physique (bachelier ou master)
 - A. Les élèves / les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 2^{ème} ou 3^{ème} année de bachelier en éducation physique (étudiant ayant déjà validé 45 crédits ECTS au cours leur 1^{ère} année d'études ou bloc 1), ne sont pas obligés de valider les cours généraux du niveau MS Educateur (*attention toutefois le candidat MS Edu. doit se conformer aux principes de consécuitivité de formation identifié potentiellement par l'OF spécifique*) avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

Ces étudiants sont considérés « en cours de formation générale / commune à toutes les disciplines sportives ».

En fin de parcours (diplôme de bachelier obtenu), ces étudiants devront faire valider leur diplôme auprès des services compétents de l'AG Sport et au besoin valider les modules de formation théoriques pour lesquels ils n'auraient pas pu démontrer de valorisation d'acquis via leur parcours de formation en éducation physique (cf. procédure de demande de dispenses pour les cours généraux).

- B. Les élèves/les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 1^{ère} année de bachelier ou bloc 1 (étudiant n'ayant pas encore validé 45 crédits ECTS) doivent s'inscrire à une formation de cours généraux du niveau MS Initiateur et Educateur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (*la description des règles de délivrance des attestations de réussite*).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Educateur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet.

Pour rappel, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique. La seconde étape est l'inscription aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation dont l'AG Sport reconnaît le cursus de formation. A cela s'ajoute une troisième étape qui est la validation du module externalisé portant sur des travaux pratiques en relation avec le module CG232 « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce dernier constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

A l'issue de chaque niveau, après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes, le candidat se verra attribuer un brevet qui sera soumis à l'homologation de l'AG Sport.

En résumé, pour les candidats ayant validé les cours généraux du niveau MS Edu., leur parcours de formation MS Educateur sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation (MS Edu. et MS Train.)
- L'opérateur délégataire de formation (souvent une Fédération sportive) soumet auprès de l'AG Sport une proposition d'homologation / la certification du brevet.

L'âge minimum pour l'homologation du brevet de MS Initiateur et MS Educateur par l'AG Sport est de 18 ans.

En sus de ses frais d'inscription et de participation au dispositif de formation, le candidat doit s'acquitter d'un droit d'homologation du brevet (compris dans les droits d'inscription à la formation spécifique)

Enfin, au terme de l'ensemble de ce parcours de formation, une carte individuelle d'homologation sera envoyée au breveté, officialisant ainsi le niveau acquis.

ANNEXES

Livres VI et XIV du Code de droit économique

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de :

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation des Cadres Sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76
E-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur l'inscription aux cours généraux ADEPS du niveau(*)

Moniteur Sportif INITIATEUR
Moniteur Sportif EDUCATEUR
Moniteur Sportif ENTRAINEUR

— Inscription la date du :

.....

— Date + preuve du paiement effectué (capture écran – mail – extrait de compte, etc.) :

.....

— Numéro de compte bancaire utilisé pour paiement :

.....

— Nom du (des) candidat(s) :

.....
.....
.....

— Adresse du (des) candidat(s) :

.....
.....

— Date :

.....

— Signature du (des) demandeur(s) *uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*

.....

(*) Biffez la mention inutile.